

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE  
Département de Loir et Cher

SEANCE DU 12 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est assemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

**PRESENTS** : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOYER Laëtitia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

**ABSENTS** : BOURGOIN Brigitte donne procuration à BRET Odile, DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte donne procuration à TETAULT Evelyne

*Date de Convocation : 03 mars 2025*  
*Secrétaire de Séance : Odile BRET*  
*Nombre de Membres en exercice : 17*  
*Nombre de membres présents : 13*  
*Nombre de suffrages exprimés : 15*

**D202403\_004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, le budget primitif est proposé comme suit :

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 26.813,11 €

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2.035,00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :**

- **VOTER le budget primitif comme suit :**

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 26.813,11€

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2.035.00 €

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Beauce la Romaine, le 12 mars 2025

Le Président,  
Bernard ESPUGNA,

La Secrétaire  
Odile BRET

